



Commune de Linxe

DECISION DU MAIRE

N° DEC202307-004 - Période de différé d'amortissement

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 portant sur l'emprunt pour lotissement Gran Jan,

Considérant la demande du représentant du crédit agricole, organisme prêteur, de modifier la période de différé d'amortissement de 12 à 24 mois,

DECIDE

ARTICLE 1 -

De demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

- * Montant : 1 400 000€
- * Taux : Euribor 12 mois + marge : 0.91%
- * Durée : 3 ans avec différé d'amortissement **de 24 mois**

ARTICLE 2 -

D'informer le conseil municipal de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Signé le

21 juillet 2023



Thierry Gallea

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »